



**Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal
21/2016 concernant une demande de crédit de Fr. 533'755.-- pour le
remplacement de nos programmes de gestion communale en vue de
l'acquisition d'un ERP.**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée pour l'étude de ce préavis était composée de la façon suivante :

Messieurs

Pierre Cavin,
Manuel Paley
Michel Bloch, remplacé par Sandra Glardon à la deuxième séance
Yohan Ziehli, remplacé par Nicolas Fardel à la deuxième séance
Pierre Fontana, excusé lors de la deuxième séance.
Robert Baechler
Erik Dumusque, président-rapporteur

Préambule

La commission s'est réunie à deux reprises, la première fois le lundi 24 octobre et le lundi 7 novembre à la Maison de Commune, en présence de Monsieur le Municipal Jean-Pierre Schwab, Monsieur Rostopulos, consultant sur les appels d'offres, Monsieur Hugli, boursier communal a participé à la séance du 7 novembre, car excusé pour maladie lors de la séance précédente.

Les membres de la Commission remercient les prénommés pour leur présence et leur disponibilité ainsi que pour les réponses qu'ils ont apportées aux questions des commissaires.

Informations fournies par les représentants de la Municipalité.

Le besoin du changement de logiciel Entreprise Ressource Planning (ci-après ERP) est motivé par la fin du contrat de maintenance de la solution utilisée présentement en 2018 et du renoncement de la société à poursuivre l'exploitation de ces derniers. Le montant prévu pour un renouvellement de la suite logicielle étant supérieure à CHF 150'000, l'appel d'offre devait donc obligatoirement être placé sur le marché public.

Si un certain nombre d'entreprises (7) ont répondu à ce dernier, il a fallu constater que SAP et BDO n'ont pas répondu. Pour l'analyse de cet appel d'offres trois communes se sont positionnées : Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz.

L'appel d'offre s'est basé sur une approche classique en tenant compte d'une analyse des besoins. L'analyse s'est faite module par module en prenant les critères ci-dessous comme base d'évaluation.

- Le coût d'acquisition et d'exploitation à 4 ans
- La capacité et l'expérience du soumissionnaire et capacité de support et maintenance
- La qualité du module pour la tâche
- L'utilisation et référentiel.

Les modules ont été évalués par fournisseur pour les modules suivants :

- Finances et salaires
- Gestion communale
- Gestion des entreprises (Montreux uniquement)
- Gestion des RH
- GED fournisseurs
- Gestion des ports
- Gestion des cimetières
- Autorisation de construire
- Taxes de séjour et résidences secondaires Montreux uniquement.

En tout temps, il a aussi été fait une évaluation par un groupe d'utilisateurs tests.

Pour les éléments impactant notre commune, c'est le fournisseur Prime Technologies qui a remporté les meilleures notes, OFISA a été retenue pour les permis de construire. La gestion des ports n'a pas été adjugée car aucune solution ne satisfaisait aux besoins. Certains fournisseurs du fait de la demande de plusieurs communes vont œuvrer à en créer un.

Sécurité et maintenance

En regard de la sécurité des données, les commissaires ont eu la réponse que cette partie était couverte par le préavis de 2015 visant le remplacement des serveurs informatique de la commune.

La maintenance de la solution sera assurée à deux niveaux, le premier sera de compétence communale, puis selon le besoin le prestataire interviendra dans le cadre contractuel fixé. Les commissaires ont souligné l'importance du partage de connaissances et de savoir-faire de par le fait que cet ERP sera implémenté dans plusieurs communes de la Riviera.

Phases du projet

Le premier module qui sera implanté sera le module Finance et salaire, les autres suivront. L'implémentation dans cet ordre permet d'éviter la duplication des écritures comptable et offre une sécurité supplémentaire.

Par rapport aux différentes phases d'implémentation un temps de réserve a été calculé dans le planning proposé.

Coûts du projet

Le prix se présente comme un forfait et comprend en plus un logiciel de gestion de contentieux et de location de salles avec module web en ligne. Le prix au forfait offre une stabilité en regard de l'implémentation du projet et de temps additionnel de travail.

La différence entre le tableau fourni et le montant total s'explique par l'inclusion dans le cout total des crédits liés à l'étude.

Position de la commission des finances

- Après la 1ère séance, et en l'absence de Monsieur Hügli malade, la commission s'est montrée insatisfaite quant au niveau d'information reçu ainsi qu'aux réponses apportées aux questions des commissaires.
- La commission a décidé de se réunir lors d'une 2^{ème} séance pour statuer sur sa décision finale. Elle a demandé d'avoir accès au rapport d'adjudication ainsi que d'avoir des réponses aux questions encore pendantes.
- Lors de la 2^{ème} séance, en présence de Monsieur Hügli, les commissaires se sont déclarés satisfaits sur les compléments d'information reçus ainsi que sur toutes les réponses obtenues. Ils ont pu mesurer le sérieux d'une 'évaluation fouillée qui ont permis d'aboutir au choix proposé à la commission.

En conclusion, La commission des Finances a décidé d'accepter les conclusions et de donner un préavis positif sur ce préavis.

Conclusion de la commission

Les commissaires présents sont entièrement satisfaits des réponses fournies à leurs questions, soulignent le point positif d'avoir inclus les futurs utilisateurs dans le test des différents modules.

Le seul regret est que beaucoup d'éléments ont pu être obtenus suite à la demande faite lors de la première réunion afin d'obtenir des compléments d'information tel que le rapport d'adjudication. Ceci aurait pu être un peu plus explicité au préalable dans le préavis reçu pour étude.

Cette constatation, formulée par plusieurs commissaires, nous fait émettre le vœu que des éléments qui doivent être pris en compte pour rendre une décision soient plus clairement explicités dans les futurs préavis.

A l'unanimité les commissaires présents sont favorables au préavis n° 21/2016 « Demande de crédit de Fr. 533'755.-- pour le remplacement de nos programmes de gestion communale en vue de l'acquisition d'un ERP (Enterprise Resource Planning - planification des ressources de l'entreprise).

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit afin de financer le remplacement des programmes communaux, en vue de l'acquisition d'un ERP ;
2. d'adjuger, conformément aux résultats de l'appel d'offre des marchés publics, à la société Prime Technologies S.A. à Lonay, le remplacement des programmes communaux (ERP) ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 510'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.018.00 « Rempl. programmes de gestion communale » ;

4. d'intégrer à ce montant les deux crédits d'étude accordés par la Municipalité, compte 9170.066.00 « Etude - Changement des logiciels métiers », pour un total de Fr. 23'755.-- (voire détail plus haut) ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 533'755.-- par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 12'518'000.-- ;
6. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 28'000'000.-- ;
7. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour la commission,

Erik Dumusque
Président-rapporteur



VILLE DE
LA TOUR - DE - PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 21/2016

le 12 octobre 2016

Concerne :

Demande de crédit de Fr. 533'755.-- pour le remplacement de nos programmes de gestion communale en vue de l'acquisition d'un ERP (Enterprise Resource Planning - planification des ressources de l'entreprise).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Rapport

Les programmes dits de « gestion communale » Gefi/G2i, utilisés jusqu'à récemment par la quasi-totalité des communes de la Riviera et par l'ASR, sont des applications de la société « Ofisa informatique », partenaire de nombreuses communes en Suisse romande et dans le canton de Vaud en particulier. Cette société a annoncé qu'elle renonçait aux développements de ses programmes installés dans les administrations communales pour 2018. Elle propose de les substituer par des applications qui sont largement diffusées dans les communes suisses.

L'administration de La Tour-de-Peilz utilise depuis 1998 ces programmes de gestion communale Gefi (pour la partie financière et les factures) et G2i (pour la partie gestion de la population et cadastre). Il convient donc de les remplacer avant l'échéance de 2018. La partie salaire et ressources humaines développée par la société « Data consulting », société concurrente d'Ofisa, doit aussi être remplacée. La problématique étant la même à Montreux, à Vevey et à l'Association Sécurité Riviera (ASR), des contacts avec les deux villes voisines ont permis de lancer une étude commune menée par la société Centrics (ci-après le consultant). A La Tour-de-Peilz, la Municipalité a entériné ce projet d'étude sur propositions de la Direction des finances.

A noter qu'on parle indifféremment de PGI (Progiciel de Gestion Intégré) ou ERP (pour Enterprise Ressource Planning) pour les solutions logicielles constituant le cœur des applications de gestion des entreprises (paiement des salaires, comptabilité, facturation, etc.).

2. Etude et appel d'offres marchés publics

L'étude menée a tout d'abord permis de déterminer que les coûts de remplacement pour les communes de la Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey, ainsi que pour l'ASR, se situent dans le champ d'application de



la procédure sur les marchés publics ouverts. Il était impossible de séparer les différents éléments de l'ERP et obligatoire de consolider sur 4 ans les coûts des investissements, des locations, de la maintenance et des services. C'est donc cette procédure, plus contraignante et plus coûteuse, qui a été suivie.

Les différents modules

L'appel d'offres lancé parallèlement pour les villes de la Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey (l'ASR étant intégrée à l'appel d'offre de Montreux) a été découpé en 7 lots faisant partie du même appel d'offres marchés publics.

Les lots sont les suivants :

- finances et salaires
- gestion communale (office de la population et cadastre)
- gestion des ressources humaines
- gestion des factures fournisseurs (GED)
- gestion des cimetières
- autorisations de construire
- gestion des ports

Aucune solution satisfaisante pour la « gestion des ports » n'ayant été proposée par les différents fournisseurs, ce lot a été abandonné. Nous allons le conserver chez Ofisa ainsi que le lot « Autorisations de construire ».

Travail des experts métiers

Pour chaque domaine, des experts métier ont été désignés dans chaque entité et ont été réunis pour participer à un atelier de travail permettant au consultant de façonner un questionnaire pour les prestataires.

Lors du lancement de l'appel d'offres marchés publics sur l'application SIMAP, les prestataires intéressés ont pu télécharger les questionnaires et les compléter.

Les experts métiers ont ensuite donné des notes aux réponses des prestataires puis ont évalué les démonstrations effectuées par ceux-ci lors de présentations communes organisées à Montreux.

Les prestataires

Les sociétés suivantes ont proposé des offres :

- Data Consulting pour ses propres solutions Urbanus développées en interne.
- Ofisa proposant les solutions tierces Abacus, pour la partie finances et salaires, et Nest, pour la partie office de la population et cadastre.
- Prime proposant les solutions tierces ProConcept, pour la partie finances et salaires, et Nest, pour la partie office de la population et cadastre.
- T2i pour ses propres solutions développées en interne.
- JPL proposant uniquement une solution tierce de gestion électronique des documents (GED) pour la partie gestion des factures fournisseurs
- Adequasys proposant uniquement sa solution tierce pour la gestion des ressources humaines.



Le choix des différents modules

Le processus d'évaluation des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres marchés publics mené en collaboration avec les communes de Montreux, Vevey et l'entité ASR est arrivé à son terme. Les notations par les experts métiers des différentes entités ont été compilées par entité et calculées en fonction des pondérations par le consultant.

Au terme de cette procédure, les résultats consolidés basés sur les évaluations des réponses aux questionnaires, sur les démonstrations et sur les prix donnent les résultats suivants, présentés au COPIL du projet, pour les modules principaux :

la solution ProConcept, proposée par la société Prime, arrive en tête pour la partie "finances et salaires" ;

la solution Nest, proposée par la société Ofisa, et la propre solution de T2i arrivent en tête pour la partie "office de la population et cadastre". A noter que les solutions sont très proches l'une de l'autre ; la solution RH de ProConcept, proposée par la société Prime, arrive en tête pour la partie "gestion des ressources humaines". Elle est d'ailleurs la seule dans l'appel d'offres à répondre aux besoins exprimés par le service des RH.

Les choix proposés pour les différents lots sont indiqués ci-après :

Finances et salaires :

Le choix de ce module qui, avec la partie comptabilité et les salaires, constitue la brique la plus importante de l'ERP ne pose pas de problème. Tant la Direction des finances que le Service des ressources humaines ont été séduits et ont préféré les applications ProConcept, proposées par la société Prime aux autres produits offerts. Dans le cadre de cet appel d'offres, la solution des Salaires ProConcept est aussi la seule à offrir un module de gestion des ressources humaines qui réponde aux besoins exprimés par les RH.

Nous préconisons donc d'adjudiquer le lot « Finances et salaires » à la société Prime proposant les applications ProConcept.

Ressources humaines :

Comme indiqué plus haut, ProConcept est la seule solution à offrir un module de Gestion des ressources humaines qui réponde aux attentes et besoins des RH.

Nous préconisons donc d'adjudiquer le lot « Gestion des ressources humaines » à la société Prime proposant les applications ProConcept.

Population et cadastre :

C'est l'application Nest, qui est une solution incontournable pour la gestion des contrôles des habitants en Suisse, proposée par la société Ofisa, qui obtient la meilleure note et donc la première position.

La même application Nest, proposée par la société Prime, n'est en revanche que classée au 4ème rang par les experts métier, alors qu'il s'agit pourtant exactement du même produit avec les mêmes fonctionnalités. Cette apparente contradiction trouve son explication principale dans la qualité de la présentation et de la démonstration du même produit par deux fournisseurs différents.

Les autres solutions de contrôle des habitants, proposées tant par Data Consulting que par T2i doivent être écartées. Elles sont en effet prévues pour travailler avec les modules financiers de respectivement Data Consulting et T2i et n'offrent pas d'interfaces nécessaires pour ProConcept.



En revanche, l'application Nest offre elle tant des interfaces pour la solution financière ProConcept, que pour Abacus. Dans notre cas de figure, où la brique principale déjà choisie est ProConcept, il semble plus logique de choisir Prime pour gérer également la partie Nest.

Aussi, afin de pouvoir disposer d'un seul intégrateur, de simplifier la maintenance et les mises à jour des applications et d'éviter des soucis et des surcoûts, nous proposons de choisir la solution Nest mais en l'adjudiquant au même intégrateur, Prime, que pour la partie « Finances et salaires ».

Gestion des factures fournisseurs GED :

Les offres pour ce module qui prévoit la mise en place d'une GED axée sur le traitement des factures avec un système de visas sont très différentes, ainsi d'ailleurs que les prix des solutions proposées.

Là aussi, à l'exception de la solution JPL qui propose une GED globale mais plutôt mal jugée, il n'est pas possible de choisir la GED d'un fournisseur différent pour l'intégrer avec l'application ProConcept choisie précédemment. Ainsi, par exemple, la GED proposée par Ofisa qui est celle fournie nativement par l'application Abacus, n'est évidemment pas disponible si l'on n'a pas acquis ce logiciel financier.

La société Prime propose, elle, de travailler à choix avec deux grands acteurs du marché de la GED, les sociétés ELO ou Digitech. Ces produits vont bien au-delà d'une simple GED permettant de faire circuler, stocker et archiver les factures et pourraient répondre, en cas d'acquisition des modules nécessaires par la suite, aux besoins des services, comme notamment ceux de l'Office de la population, afin de numériser les dossiers des citoyens ou ceux du Greffe pour le classement et le partage du courrier entrant et des dossiers, voir permettre à terme la mise en place d'une GED pour l'ensemble de la commune. Cette solution est donc intéressante.

Nous préconisons donc d'adjudiquer le lot « Gestion des factures fournisseurs GED » à la société Prime proposant les applications ELO ou Digitech (encore à choisir).

L'acquisition d'une GED globale pourra faire l'objet, si intérêt, d'une étude ultérieure.

Autorisation de construire :

Ce module avait déjà été acheté chez Ofisa. Ce logiciel de gestion des autorisations de construire étant généralement une application à part, et qui fonctionne très bien actuellement, nous proposons d'adjudiquer ce module à Ofisa Informatique, qui continue à le maintenir, donc de poursuivre la collaboration avec ce fournisseur pour ce module.

Gestion des cimetières :

Seuls trois fournisseurs ont proposé une solution pour la gestion des cimetières. Parmi elles, seul le partenariat proposé par Prime avec la société « i-com » a suscité un certain intérêt, également en raison du potentiel d'utilisation du portail i-com pour la cyberadministration par la suite.

Nous préconisons donc d'adjudiquer le lot « Cimetières » à la société Prime proposant l'implantation des applications de la société « i-com ».

3. Les coûts

La Direction des finances, en accord avec la Municipalité et la COFIN, avaient porté au budget 2016 un montant de l'ordre de Fr. 150'000.-- (réparti sur plusieurs comptes). Ce montant a été basé sur une offre budgétaire de la société Ofisa, qui aurait dû couvrir les travaux de mise en place (reprise des données, formation, installation et paramétrage) des nouvelles applications à l'été 2016. A noter que



les propositions financières d'Ofisa incluaient 6 mois de gratuité sur la mise à disposition des licences en 2016. En revanche, l'offre budgétaire prévoyait des coûts annuels de location et maintenance d'environ Fr. 60'000.-- par année. Outre le retard pris par l'étude qui a rendu le délai de l'été 2016 impossible, il s'avère finalement que les montants des solutions les plus intéressantes sont plus élevés, notamment du fait de l'ajout à l'appel d'offres du module de « gestion des ressources humaines » pour répondre à la demande et aux besoins exprimés par le Service des ressources humaines.

C'est pourquoi nous devons déposer le présent préavis devant le Conseil communal, afin de demander les montants nécessaires pour financer les divers coûts de mise en œuvre de ces nouvelles solutions indispensables au bon fonctionnement de la Ville.

A noter que les montants des offres Prime et Ofisa sont très proches tant pour la partie « Finances et salaires » (entre Fr. 274'204.-- et Fr. 319'478.-- sur 4 ans) que pour la partie « office population et cadastre » (entre Fr. 131'320.-- et Fr. 138'170.-- sur 4 ans). La légère différence de prix en faveur d'Ofisa provient du fait que la société Prime a prévu des montants plus importants pour le service (installation, paramétrage, reprise des données, formation).

A titre indicatif, les coûts consolidés des modules devant être adjugés à la société Prime (Finances et salaires, Gestion des factures fournisseurs GED, Office de la population et cadastre, Gestion des RH, Gestion des cimetières) sont de Fr. 668'000.-- pour 4 ans y compris l'investissement de départ.

	Prime	Ofisa	T2i	Data Consulting
Coûts sur 4 ans HT	668'077.--	405'524.--	400'538.--	299'680.--
		Sans les RH ni la GED	Sans les RH ni la GED	Modules trop anciens

Il faut relever que le montant des offres Ofisa, qui figure sur ce tableau, n'est pas comparable avec celui de Prime, puisqu'il manque dans cette offre le module de gestion des ressources humaines et son paramétrage dans cette offre. Le module « gestion des cimetières » n'y est pas non plus. Les offres T2i et Data Consulting sont bien meilleur marché, mais pour des applications à l'interface ancienne et aux fonctionnalités plus limitées, qui ne répondent pas aux besoins des services tant pour la partie "finances et salaires" que pour la partie "gestion des RH". Le risque que ces sociétés n'assurent plus, comme Ofisa, la maintenance de leurs applications à court ou moyen terme, est élevé. Elles ne font donc aucunement l'affaire.

Le coût d'investissement de départ de la solution Prime sera de l'ordre de Fr. 460'000.-- TTC, montant auquel il faut rajouter le module de gestion des salles communales et le module de gestion du contentieux. On arrive ainsi à un montant total de l'ordre de Fr. 500'000.--. Ce montant comprend l'achat de certaines licences, les installations, les paramétrages, la reprise des données et la formation, pour les modules adjugés.

D'autre part, il y aura lieu de prévoir dans les budgets futurs un montant annuel de l'ordre de Fr. 72'000.-- TTC comprenant la location des licences logicielles, les abonnements aux mises à jour ainsi que le dépannage et les supports.

4. Rapport d'adjudication

Les notes présentées dans le rapport d'adjudication sont le résultat des évaluations multicritères qui tiennent compte des réponses aux questionnaires thématiques et à leur qualité, aux notations et aux appréciations des experts concernant les fournisseurs, leur approche du projet et leurs démonstrations, ainsi qu'une évaluation de la pérennité de la solution proposée.



Les fournisseurs ont reçu, avec les lettres de remerciement pour les offres présentées ou d'adjudication pour Prime, le rapport anonymisé (sur lequel seule leur société apparaîtrait avec son nom) préparé par la société Centrics.

Nous pouvons préciser que la ville de Montreux a adjugé tous les modules mentionnés également à Prime, sauf pour la partie « Population et cadastre » adjugée à Ofisa. Quant à la ville de Vevey, elle a adjugé tous les modules à Prime, comme nous proposons de faire.

5. Tableau des coûts par modules

PROJECTION BUDGETAIRE		2017	2018	2019	2020
LOT FINANCES ET SALAIRES					
Licences annuelles et support	12'048.00	23'505.00	23'505.00	23'505.00	
Prestations	213'085.00	16'000.00		0.00	
Total Investissement	213'085.00	16'000.00	0.00	0.00	
LOT RESSOURCES HUMAINES					
Licences annuelles et support	5'407.00	8'204.00	8'204.00	8'204.00	
Acquisition licences	14'500.00		0.00	0.00	
Prestations	36'800.00	4'800.00	0.00	0.00	
Total Investissement	36'800.00	4'800.00	0.00	0.00	
LOT GESTION COMMUNALE					
Licences annuelles et support	9'910.00	19'820.00	19'820.00	19'820.00	
Prestations et investissement	52'800.00	16'000.00		0.00	
Total Investissement	52'800.00	16'000.00	0.00	0.00	
Lot GED FOURNISSEURS					
Licences annuelles et support	5'900.00	5'900.00	5'900.00	5'900.00	
Acquisition licences	29'400.00		0.00	0.00	
Prestations	35'200.00	6'400.00	0.00	0.00	
Total Investissement	64'600.00	6'400.00	0.00	0.00	
Lot CIMETIERE					
Licences annuelles et support	3'830.00	3'830.00	3'830.00	3'830.00	
Acquisition licences	13'490.00		0.00	0.00	
Prestations	900.00		0.00	0.00	
Total Investissement	14'390.00	0.00	0.00	0.00	
Budget de fonctionnement	37'095.00	61'259.00	61'259.00	61'259.00	
Budget d'investissement	381'675.00	43'200.00	0.00	0.00	
Budget de fonctionnement TTC	40'060.00	66'160.00	66'160.00	66'160.00	
Budget d'investissement TTC	412'210.00	46'660.00	0.00	0.00	
Hors appel d'offre					
Contentieux (Cash-in)					
Licences annuelles et support	2'275.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	
Acquisition licences	19'410.00	0.00	0.00	0.00	
Prestations	6'160.00	0.00	0.00	0.00	
Total Investissement	25'570.00	0.00	0.00	0.00	
Location de salles					
Licences annuelles et support	1'235.00	1'900.00	1'900.00	1'900.00	
Acquisition licences	15'000.00	0.00	0.00	0.00	
Prestations	2'900.00	0.00	0.00	0.00	
Total Investissement	17'900.00	0.00	0.00	0.00	
Budget de fonctionnement	3'510.00	5'400.00	5'400.00	5'400.00	
Budget d'investissement	43'470.00	0.00	0.00	0.00	
Budget de fonctionnement TTC	3'790.00	5'832.00	5'832.00	5'832.00	
Budget d'investissement TTC	46'950.00	0.00	0.00	0.00	
Totaux généraux (montant du crédit)					
Budget de fonctionnement	40'605.00	66'659.00	66'659.00	66'659.00	
Budget d'investissement	425'145.00	43'200.00	0.00	0.00	
Budget de fonctionnement TTC	43'850.00	71'990.00	71'990.00	71'990.00	
Budget d'investissement TTC	459'160.00	46'656.00	0.00	0.00	
Total investissement TTC	505'816.00				

Nous avons également intégré au budget 2017, certains montants afin de mettre à jour les bases de données actuelles afin de reprendre des données épurées sans le nouveau système.

Compte 130.2011.00 « Traitements auxiliaires » Fr. 30'000.-- pour la numérisation des données des collaborateurs.



Compte 200.3011.00 « Traitements » du service des finances Fr. 20'000.-- afin d'épurer la base de données des acteurs (beaucoup de doublons).

Compte 620.2011.00 « Traitement » de l'Office de la population Fr. 20'000.-- afin d'épurer la base de donnée des habitants.

Il y a lieu également de tenir compte dans ces coûts de deux crédits d'étude octroyés par la Municipalité. Le premier de Fr. 12'555.-- et le second de Fr. 11'200.--, soit un total de Fr. 23'755.--.

6. Planning

Le projet devrait débuter début février 2017, pour se terminer fin 2017, le but étant de pouvoir établir le budget 2018 sur le nouveau système. L'étalement de la mise en place des différents modules a été planifié par rapport aux priorités des métiers. La planification détaillée de l'implémentation des programmes a été établie selon le planning ci-dessous :

Nom de la tâche	Date de début	Date de fin	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Finances												
Reprise de données	06.02.17	04.10.17										
Préparation des données à reprendre	06.02.17	03.05.17										
Création de scripts	09.02.17	24.02.17										
Tests 1	27.02.17	10.03.17										
Adaptations	10.03.17	28.03.17										
Tests 2	28.03.17	28.04.17										
Reprise définitive	28.04.17	02.05.17										
Validation de la reprise - Adaptations	03.05.17	03.05.17										
Installation et configuration	06.02.17	04.10.17										
Installation technique	06.02.17	06.02.17										
Initialisation et analyses complémentaires des besoins métier	07.02.17	22.02.17										
Implémentation de la solution	23.02.17	03.04.17										
Contrôles, adaptations	04.04.17	25.04.17										
Tests et validation technique et métier	26.04.17	14.07.17										
Adaptations et personnalisation	17.07.17	15.09.17										
Validation client - Go Live	19.09.17	19.09.17										
Assistance au démarrage	20.09.17	04.10.17										
Formation du personnel communal	10.03.17	04.04.17										
Finances 1	10.03.17	20.03.17										
Finances 2	21.03.17	04.04.17										
Contrôle des habitants	06.02.17	30.08.17										
Reprise de données	06.02.17	02.06.17										
Préparation des données à reprendre	06.02.17	10.02.17										
Création de scripts	13.02.17	13.03.17										
Tests 1	14.03.17	04.04.17										
Adaptations	05.04.17	03.05.17										
Tests 2	04.05.17	25.05.17										
Reprise définitive	26.05.17	01.06.17										
Validation de la reprise - Adaptations	02.06.17	02.06.17										
Installation et configuration	06.02.17	30.08.17										
Installation technique	06.02.17	10.02.17										
Initialisation et analyses complémentaires des besoins métier	13.02.17	17.03.17										
Implémentation de la solution	20.03.17	13.04.17										
Contrôles, adaptations	14.04.17	05.05.17										
Tests et validation technique et métier	08.05.17	22.06.17										
Adaptations et personnalisation	23.06.17	15.08.17										
Validation client - GO Live	17.08.17	17.08.17										
Assistance au démarrage	18.08.17	30.08.17										
Formation du personnel communal	05.04.17	11.05.17										
Gestion communale 1	05.04.17	18.04.17										
Gestion communale 2	19.04.17	28.04.17										
Gestion communale 3	28.04.17	11.05.17										
Salaires - RH	01.02.17	19.10.17										
Reprise de données	13.02.17	25.05.17										
Préparation des données à reprendre (Données base Employés)	13.02.17	15.02.17										
Création de scripts	16.02.17	15.03.17										
Tests 1	16.03.17	05.04.17										
Adaptations	06.04.17	27.04.17										
Tests 2	27.04.17	18.05.17										
Reprise définitive	18.05.17	24.05.17										
Validation de la reprise - Adaptations	25.05.17	25.05.17										
Installation et configuration	01.02.17	19.10.17										
Formation du personnel communal	28.03.17	19.04.17										
Salaires 1	28.03.17	06.04.17										
Salaires 2	06.04.17	19.04.17										
Gestion de projet	01.02.17	02.11.17										



7. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

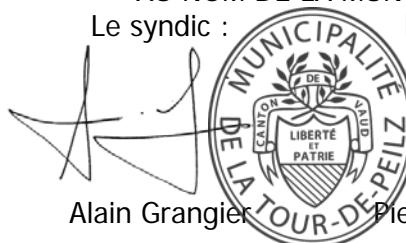
décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit afin de financer le remplacement des programmes communaux, en vue de l'acquisition d'un ERP ;
2. d'adjudger, conformément aux résultats de l'appel d'offre des marchés publics, à la société Prime Technologies S.A. à Lonay, le remplacement des programmes communaux (ERP) ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 510'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.018.00 « Rempl. programmes de gestion communale » ;
4. d'intégrer à ce montant les deux crédits d'étude accordés par la Municipalité, compte 9170.066.00 « Etude - Changement des logiciels métiers », pour un total de Fr. 23'755.-- (voire détail plus haut) ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 533'755.-- par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 12'518'000.-- ;
6. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 28'000'000.-- ;
7. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Schwab

Adopté par la Municipalité : le 26 septembre 2016

